



COVID-19: tests axés sur les symptômes et les cas

Version 13.01.2022

Introduction

Le présent document porte sur les **tests axés sur les symptômes et les cas (tests diagnostiques)**, qui constituent le « pilier 1 » de la stratégie de dépistage en Suisse. Une vue d'ensemble de cette stratégie figure dans le document [Mise en œuvre de la stratégie de tests SARS-CoV-2](#).

Parallèlement aux tests répétés (pilier 2) et aux tests préventifs individuels (pilier 3), les tests axés sur les symptômes et les cas sont le pilier central de la stratégie de dépistage en Suisse. L'identification des personnes infectées par le SARS-CoV-2 ou qui ont été en contact avec une personne testée positive constitue un fondement essentiel pour maîtriser la pandémie.

On entend par *tests axés sur les symptômes* tous les tests effectués auprès de personnes

a. **présentant des symptômes**

On entend par *tests axés sur les cas* les tests effectués auprès de personnes

- b. **en quarantaine-contact ;**
- c. **en cas de notification de l'application SwissCovid ;**
- d. **dans le cadre d'enquêtes liées à des foyers et à leur contrôle.**

Objectif

L'objectif des tests axés sur les symptômes et les cas est d'identifier les personnes atteintes de COVID-19 pour :

- améliorer la prise en charge des personnes avec un risque d'évolution grave (personnes vulnérables) ;
- limiter la propagation du virus au sein de la population en isolant les personnes diagnostiquées, ainsi qu'en identifiant et en mettant en quarantaine les personnes-contact ;
- limiter la propagation du virus au sein de la population en identifiant et en diagnostiquant précocement les personnes-contact encore asymptomatiques (ou pré-symptomatiques). Cela permet de les placer en isolement précocement ainsi que d'identifier et de placer également en quarantaine leurs personnes-contact ;
- investiguer et contrôler les flambées ;
- suivre l'évolution épidémiologique dans la population, notamment pour identifier précocement de nouveaux variants.

Types de tests

Tests PCR

Le test PCR est la référence pour dépister le COVID-19. Il détecte les composants du virus et permet de diagnostiquer une infection aiguë au SARS-CoV-2. En règle générale, le test PCR est positif un à deux jours avant le début des symptômes et dans les deux à trois semaines suivantes.¹

Le prélèvement pour le test PCR doit être réalisé à partir d'un échantillon approprié (prélèvement nasopharyngé, oropharyngé, nasal ou à partir d'un échantillon de salive). Puis, l'analyse du résultat doit toujours être effectuée par un laboratoire autorisé au sens de l'art. 16 de la loi sur les épidémies. Le recours à la méthode PCR et sa validation avec l'échantillon correspondant est de la responsabilité du laboratoire effectuant le test. Seul le test PCR permet de procéder à un éventuel séquençage ordonné par le service cantonal compétent.

¹ Sethuraman N, Jeremiah SS, Ryo A. Interpreting Diagnostic Tests for SARS-CoV-2. JAMA 2020.

Tests rapides antigéniques (tests rapides Ag) avec application par un professionnel

Les tests rapides Ag détectent la présence de protéines du virus SARS-CoV-2 par une méthode analytique rapide. Ils ont l'avantage de pouvoir être effectués au chevet du patient² et de fournir un résultat en 15 à 30 minutes. Les résultats de premières études montrent que les tests rapides Ag détectent les personnes infectées et symptomatiques de manière fiable dans les quatre premiers jours des symptômes.

La qualité des tests rapides étant très variable, seuls les **tests rapides Ag avec application par un professionnel** validés de manière indépendante et figurant sur la liste de l'OFSP peuvent être utilisés pour le dépistage axé sur les symptômes et les cas. À cet égard, il y a lieu de vérifier pour quel échantillon le test a été validé. En cas de test rapide Ag, le prélèvement doit être réalisé à partir d'un échantillon validé conformément aux instructions fournies par le fabricant et par une personne spécifiquement formée. Veuillez vous référer à la [liste des tests rapides validés](#). Du fait de leur fiabilité plus faible, les autotests ne doivent pas être utilisés dans le cadre du pilier 1.

Le frottis nasopharyngé constitue le prélèvement de référence aussi bien pour la PCR que pour les tests rapides Ag. Une démonstration de la technique de prélèvement (frottis nasopharyngé) est proposée dans cette [vidéo](#)³.

Recommandations de test

Chez les personnes symptomatiques ou ayant été en contact avec une personne testée positive, un test **PCR** ou un **test rapide Ag avec application par un professionnel**⁴ doit **toujours** être effectué auprès de l'un des fournisseurs de prestations. En raison de la probabilité pré-test plus élevée lors du dépistage dans le cadre du pilier 1, le résultat positif d'un test rapide ne doit pas nécessairement être confirmé par un test PCR. Pour obtenir un certificat COVID, un résultat positif au test rapide Ag doit être confirmé par un test PCR.

Pour obtenir des informations détaillées sur les critères de prélèvement d'échantillons, régulièrement adaptés à la situation actuelle, veuillez consulter le document [Critères de suspicion, de prélèvement d'échantillons et de déclaration](#).

Vous trouverez aussi des informations complémentaires dans les [recommandations pour la prise en charge des personnes malades et de leurs contacts](#).

Les deux documents susmentionnés contiennent également des recommandations concernant le **séquençage diagnostique**.

Par ailleurs, le document [Procédure et indications de test chez les enfants symptomatiques jusqu'à l'âge de 6 ans](#) contient des recommandations sur la procédure à suivre pour les **enfants symptomatiques de moins de 6 ans** ainsi que les autres personnes fréquentant les écoles et les structures d'accueil parascolaire/extrafamilial et des indications de tests chez les enfants de moins de 6 ans.

Déclaration obligatoire

Les dispositions relatives à la déclaration des tests effectués sont définies dans le document [Critères de suspicion, de prélèvement d'échantillons et de déclaration](#) et sont régulièrement adaptées à la situation. Vous trouverez des informations supplémentaires sur le site www.bag.admin.ch/infreporting.

Modalités de financement des tests

S'agissant des tests axés sur les symptômes et les cas, la Confédération prend en charge tous les coûts des analyses pour le SARS-CoV-2 et des prestations associées. D'autres informations sont disponibles dans la fiche d'information [Coronavirus – prise en charge de l'analyse et des prestations associées](#) et sur le site www.bag.admin.ch/nouveau-coronavirus, rubrique « [Réglementations de l'assurance-maladie](#) ».

² Les tests rapides Ag peuvent être effectués à l'extérieur des laboratoires autorisés, à savoir dans des hôpitaux, des cabinets médicaux, des pharmacies et des centres de tests cantonaux, des EMS et des institutions médico-sociales, ainsi que par les services d'aide et de soins à domicile et les assistants au sens de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité (LAI ; RS 831.20).

³ <http://www.swissnoso.ch> > <https://www.swissnoso.ch/fr/recherche-developpement/evenements-actuels/> > [VIDÉO](#) : démonstration de réalisation d'un frottis nasopharyngé (en anglais)

⁴ Chez les personnes symptomatiques, seulement si les critères 1-4 sont remplis : (1) début des symptômes au maximum 4 jours avant, (2) ne fait pas partie des personnes vulnérables, (3) ne travaille pas dans le domaine de la santé en contact direct avec les patients, (4) n'est pas vacciné et n'a, jusqu'à présent, jamais eu de diagnostic confirmé de COVID-19.